

REUNION DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : M. GORMALLY Patrick ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; M. ROLLAND Cédric ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : Mme DE LAUZON Sophie ; M. MALLET Claude

Pouvoirs : Mme DE LAUZON Sophie à M. GORMALLY Patrick
M. MALLET Claude à M. ROLLAND Cédric

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

1- PROCES VERBAL DU 6 DECEMBRE 2021

La Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Communication / Bulletin municipal (M. Gormally)** : Le bulletin municipal est presque terminé. Pour plus de clarté, la présentation des comptes-rendus des réunions du conseil municipal a été réorganisée par "thèmes". Un encart sera ajouté pour demander les avis sur cette nouvelle présentation et rappelant que les comptes-rendus des réunions sont disponibles en mairie. Les comptes-rendus seront également mis à disposition sur le site internet.

- **SIVOS (Mme Martin-Chardonniér)** :

- Marion Bonnin a repris son poste.
- D'après nos informations, il n'y aurait pas de cas contacts au sein de l'école. Quelques élèves ont été testés positifs à la Covid pendant les vacances, et ne sont donc pas revenus à l'école.
- Le spectacle des enfants a été très apprécié par les parents.
- Le repas de Noël et le spectacle/concert "Oscar Fou" ont été très appréciés par les élèves.
- Les évolutions constantes du protocole sanitaire n'ont pas été trop dérangeantes pour l'organisation de l'école, des temps méridiens et des temps périscolaires, la situation ayant été plutôt bien anticipée avec un protocole appliqué répondant parfaitement aux protocoles officiels.
- L'APE d'Anché-Voulon propose à la vente des madeleines Bijou (à commander jusqu'au 21 janvier).

- **Affaires sociales (Mme Rousseau)** : La distribution des étrennes s'est bien passée. Pour certains habitants rencontrés à cette occasion, un besoin de contact et de discussion s'est fait ressentir. Le repas traditionnel ne sera pas organisé à la date "habituelle", mais pourrait avoir lieu plus tard selon l'évolution de la situation sanitaire.

La course aux œufs pour les enfants sera organisée à Pâques, si possible en extérieur.

3- TRAVAUX

Ancienne épicerie :

- L'Agence des territoires 86 (AT86) a été contactée pour donner son avis sur les projets et y apporter sa vision technique. Elle n'a, à ce jour, pas encore répondu à nos sollicitations.
- MM. Haberajter et Rembeault aimeraient intégrer le groupe de travail constitué lors de la réunion précédente.

Salle des fêtes :

- La salle des fêtes a été relouée suite à la visite de la commission de sécurité. Il n'y a pas eu de retours négatifs à ce sujet.
- En vue du financement des travaux de désamiantage, des demandes de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de l'Etat et d'Activ'3 auprès du département seront réalisées.

Madame la Maire rappelle que les travaux d'isolation de la salle des fêtes ont été interrompus en raison de la découverte d'amiante dans le plafond. Des devis ont été demandés à l'entreprise PELLETIER :

- Devis pour la dépose du plafond : 4 779.47 € HT
- Devis pour le désamiantage : 14 639.72 € HT

L'intervention d'un bureau d'études pour le repérage de l'amiante, ainsi que l'intervention d'un électricien sont également à prévoir. Le coût de ces prestations est estimé à 6 000 € HT.

Plan de financement :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
1/ Dépose du plafond (Pelletier)	4 779.47 €	- Etat (DETR)	7 625.00 €
2/ Désamiantage (Pelletier)	14 639.72 €	- Département (ACTIV'3)	12 710.00 €
3/ Divers (électricien, diagnostic, contrôle...)	6 000.00 €	- Commune (autofinancement)	5 084.19 €
TOTAL HT :	25 419.19 €	TOTAL HT :	25 419.19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- donne un avis favorable aux travaux de désamiantage de la salle des fêtes ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise Mme la maire à demander des subventions à l'Etat (DETR) et au Département (Activ'3).

4- VOIRIE

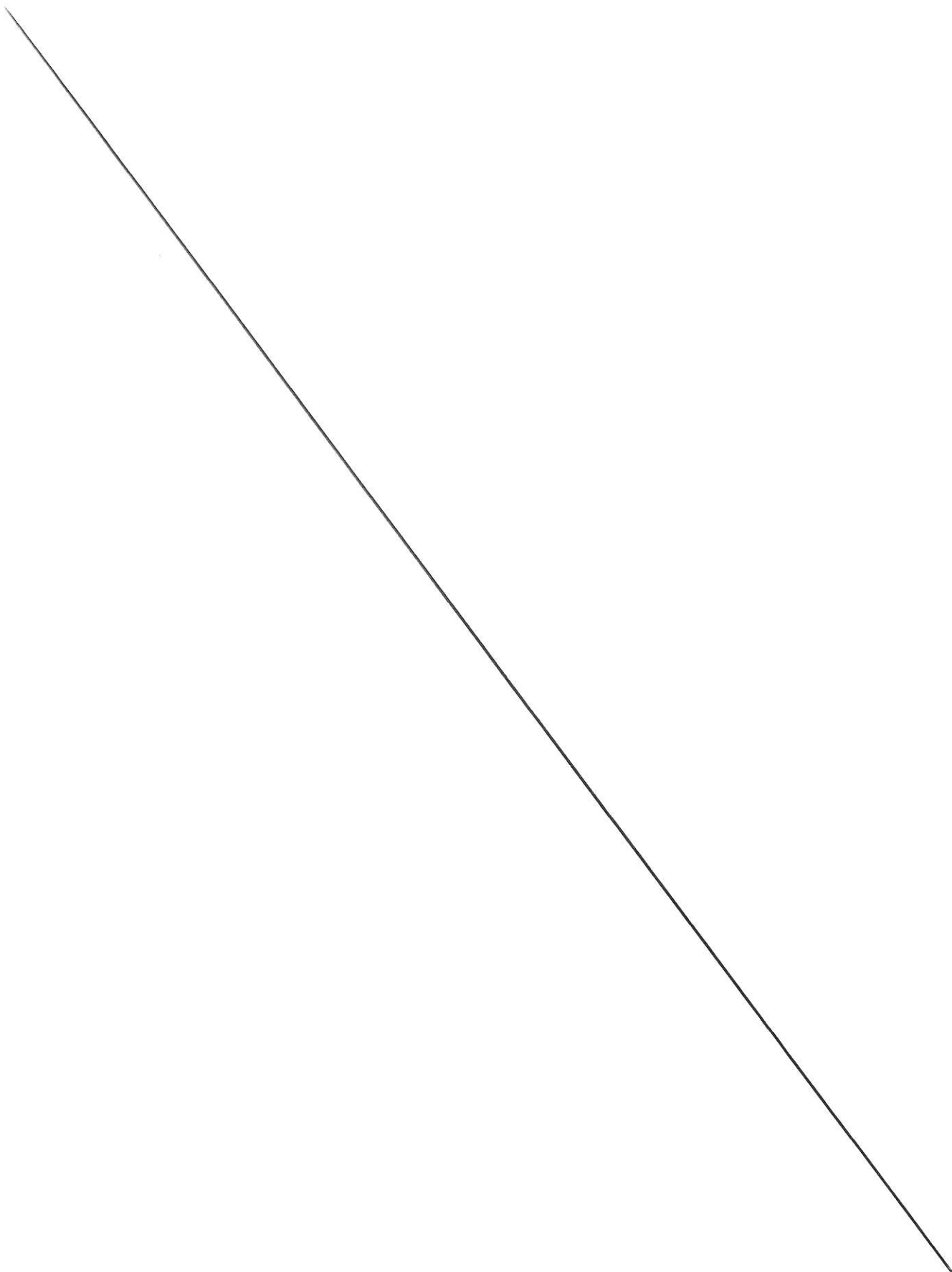
Les travaux de 2022 seront les travaux prévus en 2021 mais n'ayant pu être réalisés faute de crédit (la plupart des crédits ayant été épuisés par les travaux de la route de Pilochet), à savoir principalement la pose de buses à La Planche.

5- QUESTIONS DIVERSES

- **Théâtre (Les Compagnons de la bonne humeur)** : Compte tenu de la situation sanitaire, la troupe de théâtre des Compagnons de la bonne humeur renonce à faire des représentations cette année.

- **Vœux** : La cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année. Un temps convivial sera organisé lorsque la situation le permettra. Le conseil municipal formulera ses vœux dans une lettre envoyée à chaque foyer.
- **Association des Maires de France** : Madame le Maire a reçu la proposition, émanant de David Lisnard, président de l'AMF, de siéger en tant que représentante suppléante des maires de France au Comité européen des régions. Madame le Maire a accepté.
- **Panneau d'affichage à Villenon** : Mme De Lauzon a demandé à ce que soit installé un panneau d'affichage à Villenon. Le conseil y est favorable, et suggère à ce qu'il soit posé contre l'abribus.
- **Stationnement à Villenon** : Mme De Lauzon a indiqué que des véhicules stationnés sur une petite place au cœur de Villenon appartenant aux mêmes personnes pouvaient poser problème aux autres habitants. S'il s'avère que ces véhicules sont toujours présents lors de la prochaine réunion du conseil municipal, Madame la Maire enverra un courrier aux personnes concernées.
- **Lampadaire Gare SNCF** : Le lampadaire situé en haut de l'escalier du quai direction Angoulême n'est toujours pas fonctionnel malgré l'envoi d'un mail. Un second mail a été envoyé ce jour.
- **Vente de terrains** : M. Rolland indique que plusieurs personnes seraient en réflexion en vue de l'achat de terrains dans le lotissement de la Vergnée. Il reste deux lots à vendre.
- **Fibre internet** : L'architecte des Bâtiments de France a refusé que la fibre parte d'un boîtier installé face à l'église de Voulon. Par conséquent, l'armoire fibre sera vraisemblablement installée au niveau de l'abribus de Villenon. Elle desservira Villenon, la Scierie, une partie de Voulon et une petite partie de Payré.
- **Sorégies** : Les services de Sorégies sont intervenus ce samedi dans le lotissement afin de sécuriser un boîtier électrique.
- **Places de stationnement abîmées** : M. Marsault indique que des places de stationnement dans le lotissement de la Vergnée sont abîmées. Il serait nécessaire de remettre du gravier avec du géotextile pour éviter que la situation ne se reproduise trop régulièrement. Il faudra prévoir la même chose au lotissement des Plantes.
- **Poubelles** : M. Marsault indique que les sacs poubelles sont parfois sortis trop tôt et sont donc éventrés par les animaux, sans que les personnes concernées ne ramassent ensuite le contenu de leurs sacs éparpillés. Un encart à ce sujet pourrait être ajouté dans le bulletin municipal pour rappeler que les sacs poubelles doivent être sortis juste avant le ramassage ou bien être mis dans un container. Un tract non nominatif pourrait également être diffusé si la situation perdure.
- **Protocole Temps de travail à 1607 heures annuelles** :
Madame la Maire rappelle que le temps de travail des agents est de 1607 heures par an. A compter du 1/01/2022, plus aucune dérogation n'est permise.
La commune d'Anché applique déjà cette règle, les agents ne bénéficient pas d'un régime dérogatoire. Cependant, à la demande de la Préfecture, il convient de travailler sur un protocole temps de travail afin de prendre en compte les dernières obligations légales et de saisir le Comité Technique du mois d'avril pour avis.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande qu'un travail sur un protocole temps de travail soit engagé et que le Comité Technique soit saisi pour avis.

266

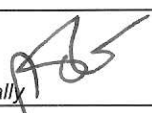
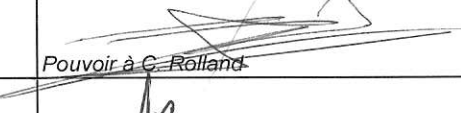
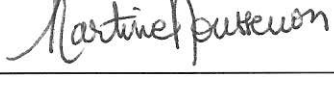
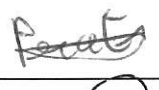
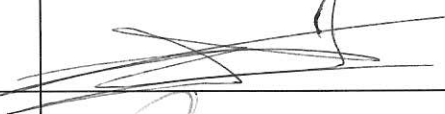


Séance du 10/01/2022 à 20h30

N° d'ordre, objets, des délibérations prises durant la séance :

- 1 - Procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2021
- 2 - Comptes rendus des commissions communales et rapoprts de délégués
- 3 - Travaux
- 4 - Voirie
- 5 - Questions diverses

Membres présents :

Prénoms - NOMS	Signatures	Observations
Sophie DE LAUZON	 <i>Pouvoir à P. Gormally</i>	Absente
Patrick GORMALLY		
Patrick HABERAJTER		
Claude MALLET	 <i>Pouvoir à C. Rolland</i>	Absent
Samuel MARSAULT		
Estelle MARTIN-CHARDONNIER		
Martine MOUSSERION		
Olivier PENOT		
Raphaël REMBEAULT		
Cédric ROLLAND		
Renée ROUSSEAU		

Procurations :

Mme De LAUZON Sophie donne pouvoir à M. GORMALLY Patrick
M. MALLET Claude donne pouvoir à M. ROLLAND Cédric

Membres excusés :

DE LAUZON Sophie ; MALLET Claude

Secrétaire de séance :

REMBEAULT Raphaël

268

